

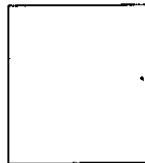
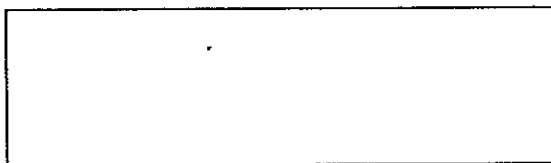
CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

Dépôt à WAVRE 1

24, rue Haute
1300 WAVRE



Wavre. La Rue du Commerce.

COMPOSITION DU COMITE

| | | | |
|--------------------------------|--|---|--------------|
| PRÉSIDENT : | Hubert HAVRENNE, Ruelle Bavay, 4 1390 ARCHENNES | ☎ | 010/84.44.42 |
| VICE-PRÉSIDENT : | Pierre GILSON, Champ des Monts, 9 1300 WAVRE | ☎ | 010/24.13.13 |
| TRÉSORIER : | Arthur DELMEZ, Rue des Liniers, 42/A6 1300 WAVRE | ☎ | 010/22.67.71 |
| SECRÉTAIRE : | Guy OTTEN, Rue Haute, 24 1300 WAVRE | ☎ | 010/22.25.12 |
| RESPONSABLE DES NOUVEAUTÉS : | André CLUSMAN, Chée. de Jodoigne, 79, 1390 BIEZ | ☎ | 010/84.17.93 |
| RESPONSABLE DES CIRCULATIONS : | Jean DERAED, Rue Jean-Philippe, 23 1380 OHAIN | ☎ | 02/653.04.49 |
| COMMISSAIRES : | Daniel EGGEN, rue Jos. Wauters, 57 - 1300 Wavre Alain PIPART, Chée. de Louvain, 76 - 1300 Wavre | | |

Club Philatélique de Wavre

Réunion : tous les troisièmes jeudis du mois à 19h.30

Local : BRASSERIE du COMMERCE
Rue du Commerce, 26 à WAVRE

Cotisation : 200 F. par an (100 F. pour les moins de 25 ans)

Journée d'échanges : le troisième dimanche d'octobre
de 9h.00 à 18h.00
Hôtel de Ville de Wavre

Services offerts :

- Circulations de carnets à choix
- Fournitures des nouveautés parues dans le monde entier
- Fournitures philatéliques (catalogues, classeurs...)
- Réalisations inter-membres lors des réunions du 3ème jeudi du mois
- Location des catalogues "Yvert & Tellier", C.O.B.
- Expertises de pièces rares ou douteuses
- Exposés philatéliques lors des réunions du 3ème jeudi du mois.

Cuisines équipées,

Mobilier de salles de bain,

Armoires à emporter,

Placards

GILSON et Cie. S.A.

1300 WAVRE

Chaussée de Louvain, 157 ☎ **010/24.13.13**

AU DRAPEAU BELGE

S.A.R.L.

*Prêt à porter pour
hommes*

*

**Rue Haute, 24
1300 WAVRE**

Tél. : 010/22 25 12

*

*A votre service
depuis septante ans*

BRASSERIE DU COMMERCE

*Local du
Club philatélique*

**Rue du Commerce, 26
1300 WAVRE
Tél. : 010/22 59 62**

*

*Bières indigènes et
étrangères
Vins sélectionnés
Restauration "à la Belge"*

PHILATELIE - CARTOPHILIE - VIEUX DOCUMENTS

Spécialités : Belgique - Congo - France - Monaco - Europa
Par années - séries complètes et dépareillées ** - * - ob.

Toutes les thématiques - Abonnement aux nouveautés
F.D.C. ordinaires et sur soie. Documents des deux guerres
Stock important de "précurseurs"

Le matériel DAVO - SAFE - LINDNER de stock à prix "club"
expédié gratuitement.

Fabricant grossiste en matériel cartophile

Victor JANCART

rue Charles Harmegnies, 14

7110 STRÉPY-BRACQUEGNIES

TÉL.: 064/ 66 33 72

R.C.Mons : 54 196

T.V.A. 618058363

Le T.U.C. (ancien canard de Gailly) paraît mensuellement
(12 x par an). Chaque fois 4 à 6 pages d'informations suivies
de +/- 800 lots (vente sur offres).

Demandez un numéro "spécimen" gratuit.

Même adresse

N° 272

Janvier 1993

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club :

le jeudi 21 janvier 1993

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie
du Commerce", rue du Commerce 26 à Wavre.

Mini-causerie : "Les Elström" par Daniel Goffin, président du club
philatélique de Jodoigne.

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed

| | |
|--|----------|
| Belgique : N° 979/85 ** Antituberculeux | 2000 F |
| Belgique : N° 23 ob. - Petit Lion | 500 F |
| Belgique : N° 2193/96 ** - Châteaux | 230 F |
| Belgique : 2039/42 ** - Sports | 200 F |
| Belgique : 1627/35 ** - Belgica | 200 F |
| Belgique : 2071/76 ** - Belgica 82 | 200 F |
| Belgique : 1789/94 ** - Thémabelga..... | 150 F |
| Belgique : 1978/82 ** - 150 ans Belgique | 150 F |
| Belgique : 2060/63 ** - Culturelle 82 | 90 F |
| Belgique : 1877/80 ** - Solidarité 77 | 70 F |
| Luxembourg : BF N° 16 ** - Dynastie | 50 FF |
| France : 1971/75 ** - Marianne | 41 FF |
| France : 1972 - 1976/79 ** | 38,5 FF |
| France : 1984/85 - 1995 - 2003/05 ** | 28,25 FF |
| Saint-Marin : Fleurs et plantes - FDC | 180 F |

Cotisations

La cotisation pour 1993 reste fixée à 200 F (100 F pour
les moins de 25 ans). Elle pourra être réglée lors de la réunion
de janvier.

On peut également verser au compte 654-0002229-38 "Cotisa-
tions - Club philatélique de Wavre".



Si une croix figure ci-contre, cela signifie que
nous n'avons pas encore reçu votre cotisation
pour 1993.

Si vous désirez continuer à être membre du
club et recevoir régulièrement le bulletin, ne
tardez pas à vous mettre en règle de coti-
sation !

SOUPER GASTRONOMIQUE

Le 26e souper gastronomique du club philatélique aura lieu le samedi 30 janvier 1993 à partir de 19 heures 30 au restaurant "Au cheval blanc", chaussée de Jodoigne, 14 à Grez-Doiceau.

Menu N° 1

*Cocktail Cheval blanc
Zakouski*

*Lotte aux petits légumes
Crème de Cressonnette*

*Pièce de bœuf Bouquetière
Pommes Châteaux*

*Gâteau aux fruits
Café offert par la maison*

Menu N° 2

*Cocktail Cheval blanc
Zakouski*

*Filets de Soles farcis
à la mousse de Saumon
Crème de Poireaux
Magret de canard à l'orange
Pommes croquettes
Profiteroles au chocolat*

Café offert par la maison

Participation : 1.200 F par personne, tout compris.
Inscriptions jusqu'au lundi 25 janvier auprès d'André Clusman
Tél. : 010/84.17.93

PETITES ANNONCES

- Recherche cartes postales anciennes de Wavre, de Bierges, de Limal et de Mellet.
Recherche collection "Folklore belge", Côte d'Or N° 237.
Recherche plaques de muselet de bouteilles de champagne, blanquette de Limoux, vins mousseux, bières...
Recherche revue "Der Adler" N° 12 de 1940.
A vendre points Artis-Historia- : 40 F le cent; 35 F le cent par 10.000.
Guy OTTEN, rue Haute, 24 1300 WAVRE. Tél.: 010/22 25 12
- Recherche articles philatéliques extraits de journaux.
Pierre VANSEVER, rue du Ronvau, 3 - 1325 Chaumont-Gistoux
Tél. 010/68 03 14 après 17h.

AVIS IMPORTANT

Depuis plusieurs années, une convention a été établie par les différents éditeurs de catalogues afin d'uniformiser la description des timbres.

La plupart des clubs ont suivi cette nouvelle description.

Le Club de Wavre se doit de suivre cette évolution que nous adopterons définitivement en janvier 1993.

A cette date, nous demandons aux membres vendeurs d'utiliser les sigles suivants :

- ** Neufs SANS charnières
- * Neufs avec charnières
- (*) Neufs sans gomme
- O Oblitérés.

Tous les catalogues, ventes publiques et cercles utilisent cette description et nous tenons à ne pas être les derniers à le faire. Il s'agira d'un peu d'adaptation et nous demandons aux vendeurs de respecter ce règlement...

... A PARTIR DE LA VENTE DE JANVIER 1993

REALISATION DE DOCUMENTS

Suite à la démission de notre trésorier Joseph Hoeyenbrugge qui s'occupait également de la présentation des 25 premiers lots de nos réalisations inter-membres mensuelles, Daniel Eggen, membre du comité, a bien voulu accepter de prendre en charge cet important travail.

Désormais, si vous possédez un ou des documents philatéliques dont vous désirez vous défaire, vous pouvez vous adresser à Daniel Eggen. Il reste encore beaucoup de places pour mars!

A VOS PLUMES !!!

Etant donné que très prochainement, une loi de protection des textes et des droits d'auteurs, rendra plus difficile la reproduction d'articles publiés dans les journaux tant philatéliques que nationaux, nous faisons appel à chacun d'entre vous, pas à votre voisin, mais à vous-même, pour que vous rédigiez l'un ou l'autre article d'intérêt philatélique afin de pouvoir garder à notre bulletin mensuel l'intérêt qu'il a toujours présenté. A vos plumes donc pour raconter l'une ou l'autre anecdote de votre vie de philatéliste...

Chacun a connu des heurs et des malheurs dans son passe-temps favori...

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- **WAREMME** : samedi 16 janvier 1993, de 9 à 16h.00 : 3e Bourse toutes collections au complexe sportif E. Leburton.
- **OSTENDE** : samedi 16 janvier 1993, de 9 à 17h.00 : Bourse toutes collections au "Klein Amsterdam", Amsterdamsestraat n° 63.
- **BRUXELLES** : dimanche 24 janvier 1993 de 9 à 17h.00 : salon national de la carte postale, dans la gare du Nord.
- **FLEMALLE** : dimanche 7 février 1993 de 10 à 18h.00 : bourse internationale d'échanges d'échantillons, flacons de parfums et pin's : salle Omnisports, 18 rue du Passage d'Eau à Flémalle-Haute.
- **SAINT-TROND** : dimanche 7 février 1993 de 8h.30 à 17h.00 : bourse d'échanges toutes collections, salle "Floreal", Breen-donkstraat n° 44.

PETITES ANNONCES

- Recherche "Journal du collectionneur" N° 1 et N° 5 ; Joseph Hoeyenbrugge, 10 chée. d'Ottenbourg, 1300 WAVRE Tél. : 010/24 17 08
- Recherche un journal de chacun de ces pays : *Anguilla, Estonie, Moldavie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Turkménistan, Tadjikistan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Biélorussie, Ukraine.* Guy Otten, rue Haute, 24 - 1300 WAVRE. Tél. 010/22 25 12

Notre membre, Guy ROLAND de Limelette nous a fait parvenir l'article reproduit ci-dessous. Celui-ci a été publié dans le journal toutes boîtes "L'Echo-Wavre" N° 44 daté du jeudi 2 novembre 1978.

LES GRANDS MAÎTRES DES POSTES

Bruelles a inauguré l'importante exposition déjà présentée à Paris : Une Poste européenne avec les Grands Maîtres des Postes de la famille de la Tour et Tassis. Plus de 350 objets et documents ont été réunis exceptionnellement à cette occasion. Ils proviennent des Archives centrales du Prince de la Tour et Tassis à Ratisbonne, des archives bibliothèques et musées de Belgique, Allemagne, France, Hollande et du musée des PTT suisses. Ils retracent l'histoire des relations postales en Europe à travers celle des Grands Maîtres des Postes des Pays-Bas et de l'Empire, qui de génération en génération, jouèrent pendant plus de trois siècles un rôle prépondérant dans le développement du service postal international de l'Europe occidentale et centrale.

En fait, au XVe s., tous les souverains européens possédaient à leur usage des courriers avec relais tels qu'ils avaient déjà existé dans l'Antiquité. Mais le premier itinéraire international de poste fut établi quand Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne et empereur d'Autriche, voulut communiquer régulièrement avec ses enfants Philippe et Marguerite élevés aux Pays-Bas. Il chargea François de Tassis, Lombard de Bergame dont plusieurs membres de la famille avaient déjà été courriers de postes de l'Empire, d'établir la

liaison postale entre Innsbruck, résidence de Maximilien, et Malines, siège du gouvernement des Pays-Bas, où il s'installa. Dès 1502, Philippe le Beau, devenu roi d'Espagne, nomma François de Tassis "Capitaine et Maître de ses Postes". Obligations liées au titre, aux fonctions et au traitement fixe de 12.000 livres : installer des postes en tous lieux utiles au Roi et prendre en charge tout ce qui était nécessaire à leur bon fonctionnement : relais, équipements, chevaux, postillons. L'organisation du Maître des Postes donna à ce point satisfaction que, dès 1516, Charles Quint signait avec lui un contrat sur l'exploitation de la poste des Pays-Bas vers l'Espagne, Rome, Naples, l'Allemagne et la France. Le siège international était désormais Bruxelles. Durant plus de deux siècles, il allait rester place du Sablon où fut construit le splendide hôtel des Grands Maîtres des Postes. Jean-Baptiste, neveu et successeur de François de Tassis, fut nommé Maître-Général des Postes pour l'ensemble de l'Empire et fut anobli. De Tassis en Tassis, l'esprit d'entreprise et l'habile gestion des Grands Maîtres des Postes leur valurent d'obtenir que leur charge devint héréditaire. Mais déjà l'Empereur leur avait accordé le monopole de tous transports et distributions postaux. Bref, la poste tassienne était partout et exclusive. Ainsi, de Tassis en Tassis, les services se firent de plus en plus étendus, les liaisons plus rapides, l'organisation plus structurée, plus perfectionnée. Au-dessus du personnel nombreux, hiérarchisé et spécialisé qui effectuait les multiples tâches requises, se trouvait partout un Tassis que ce soit à Innsbruck, Rome, Venise, Saragosse..., le Grand Maître continuant d'être au siège central ou dans son château de Beaulieu que lui avait bâti l'architecte Faidherbe aux portes de Bruxelles.

Les rouages de la poste tassienne étaient si bien huilés, les difficultés si savamment contournées, les dégâts si rapidement réparés qu'elle résista et sorti indemne des nombreuses guerres de Louis XIV et des troubles divers. Quant aux Tassis, ils étaient devenus princes de la Tour et Tassis...

Au XVIIIe s., la poste tassienne atteignit son développement maximum et son plein épanouissement.

La Révolution Napoléon, le Congrès de Vienne... et le XIXe s. redessinèrent la carte de l'Europe. Les nouveaux Etats, de convention en transaction, de rachat en indemnisation, morcelèrent le vaste "empire postal". Et, le chemin de fer remplaçant les malles-poste, les diligences et les courriers à chevaux, acheva de changer les organisations restées en place.

A Bruxelles, en 1872, la pioche des démolisseurs anéantissait ce qui avait été le fastueux hôtel de la Tour et Tassis.

L'exposition actuelle évoque cette longue histoire, traités, accords, titres, échanges et tout ce qui fit la structure, le développement de la poste tassienne, ses rapports avec les pays hors de l'Empire, etc...

Mais le côté anecdotique apporte les aspects attrayants de cette manifestation même pour les plus profanes des visiteurs. Portraits et gravures des diverses époques, représentant grands personnages et bâtiments, mais aussi messagers, chevaucheurs, courriers galopants, malles-poste, relais, lettres de réclamation d'usagers mécontents de la lenteur, enseignes de Poste, tarifs divers, listes de délais à respecter entre un point et un autre, etc. Parmi les objets : cornet de postillon, uniformes suivant les grades, insignes sacoches, plaques pectorales de conducteur de diligence, etc.

NOS MEMBRES NOUS ECRIVENT

Nous avons reçu la lettre suivante de Monsieur STEVELINCK: "J'ai été très heureux de trouver dans le bulletin périodique du club (Décembre 1992) une réaction à mon premier article et tiens à en remercier mon correspondant, lequel m'a appris bien des choses, notamment qu'il existe déjà des listes thématiques. J'aurais dû m'en douter. Relisons la Bible et plus spécialement les trois célèbres versets de l'Ecclésiastique :

1. Qu'est-ce qui fut? Celà même qui sera.
Qu'est-ce qui a été fait ? Celà même qui se fera.
2. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil et personne n'a le droit de dire : cela est nouveau. Car cela s'est déjà passé dans les siècles qui furent avant nous.
3. On ne se souvient plus des origines, mais les choses mêmes qui seront à l'avenir ne laisseront pas le souvenir à ceux qui viendront encore plus tard.

L'article de mon aimable correspondant (et plus spécialement la thématique du cheval, englobant celui qui est enfourché à la Place Royale par Godefroid de Bouillon) m'a remémoré aussi une aventure advenue il y a longtemps.

Une relation - collectionnant les "Poissons" - et sachant que j'avais des classeurs de doubles - m'avait demandé si j'avais des timbres représentant des poissons.

J'ai dit dans un article précédent que je n'aimais pas ce genre de collection et j'en ai donné les raisons. Toujours est-il que je me suis empressé de lui adresser un exemplaire du timbre Belgique N° 143 (0,40 F. vert et noir) Pont de Dinant 1915, en lui disant qu'il y avait certainement une quantité de poissons qui se prélassaient à l'ombre du pont et qu'il suffisait de les pêcher. Il n'a pas bien pris la chose et je le regrette.

Il y a évidemment des collections assez curieuses. Parmi les collectionneurs que j'ai connus figurait un amateur qui me montra sa collection, laquelle était composée exclusivement de timbres triangulaires. Je n'aurais jamais pu m'imaginer qu'il en existait tant. Et surtout que quelqu'un puisse s'y intéresser spécialement.

Un autre ne collectionnait qu'un timbre par série. C'était au début de ce siècle et il faut dire qu'à cette époque les séries comprenaient presque toujours le même sujet. Seules la couleur et la valeur faciale changeaient. Il estimait donc inutile de payer cher les valeurs les plus hautes puisqu'elles représentaient, somme toute, la même image que la valeur la plus basse. Il avait une idée d'ensemble et cela lui suffisait. Il y gagnait de l'espace et de l'argent.

Un autre collectionneur avait tenu le raisonnement que les timbres surchargés devaient voir leur tirage parfois assez limité

et ne collectionnait que cette sorte de timbres. Je ne peux pas dire que cela lui ait particulièrement réussi.

J'ai connu un grand amateur de timbres qui collectionnait tous les faux qu'il pouvait rencontrer. Ils lui servaient pour la comparaison avec les vrais. A cette époque, un faussaire italien avait inondé le marché avec sa production et finalement de riches collectionneurs s'étaient entendus pour lui verser une véritable fortune à la seule condition qu'il arrête sa production.

J'ai connu un bricoleur qui sollicitait des collectionneurs tous leurs timbres abîmés ou déchirés. Il en décorait des vases et des boîtes, et il avait grand soin de couvrir les parties défectueuses par le pan d'autres timbres, de telle façon qu'on pouvait s'imaginer que tous les exemplaires étaient en bon état.

Il avait décoré une chambre mansarde en recouvrant le papier-peint d'une quantité de ces petits papiers qui avaient servi pour l'affranchissement des lettres. Il faut le faire !

J'ai connu un dadaïste qui triait les timbres par couleur. Il avait toute une gamme de soucoupes et faisait des tableaux en mosaïque, en découpant les timbres avant de les coller sur le support. De loin, c'était impressionnant. De près, c'était curieux.

Mais, rassurez-vous : j'ai connu plus de gens sérieux que de fantaisistes.

STEVELINCK

MARCOPHILIE DES FORCES DE L'O.N.U.

Dans le cadre des festivités du 40e anniversaire du Camp Général Bastin, nous avons été invités à présenter des extraits de notre collection de marcophilie militaire.

En hommage à nos Forces Armées actuellement en mission de paix dans l'ex-Yougoslavie, nous avons sélectionné une majorité de plis en rapport avec les militaires principalement belges qui depuis 1948 ont été mis à la disposition temporaire de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, avant d'aborder ces présences militaires, nous croyons devoir définir le terme "marcophilie" non encore repris dans les dictionnaires.

La marcophilie est la recherche, l'étude et la collection non seulement des oblitérations mais aussi des marques postales, administratives, de transit et autres qui sont apposées sur les correspondances privées ou de service que celles-ci portent ou non des timbres-poste. Les détails figurant dans les adresses du destinataire et de l'expéditeur ainsi que les éventuelles autres mentions même préimprimées comme les entêtes figurant sur certaines enveloppes, sont aussi très appréciées et augmentent l'intérêt de ces documents. Il en découle donc que les documents retenus doivent, si possible, être complets et que l'enlèvement d'un éventuel timbre diminue

l'intérêt de ce courrier. Les découpages et la collection sur fragment des oblitérations, griffes et marques postales sont à exclure.

Cette marcophilie deviendra militaire si elle concerne du courrier échangé, dans l'un ou l'autre sens, entre un militaire ou un service et un quelconque correspondant.

Après ce préambule, quelques mots de l'aspect militaire des Nations Unies.

Un monde pacifique, tel est le but primordial de l'O.N.U. aujourd'hui tout comme dans les dernières semaines de la seconde guerre mondiale lorsque l'Organisation fut fondée.

Depuis son existence, l'O.N.U. a souvent été appelée à empêcher une situation dangereuse de dégénérer en véritable guerre, à persuader les adversaires d'utiliser la table de conférence plutôt que de recourir aux armes, et à faciliter le retour à la paix, ou du moins à mettre fin aux combats, quand se produisent des hostilités. Malgré des frustrations et des déconvenues, l'Organisation ne cesse de développer son aptitude à maintenir et à rétablir la paix, particulièrement depuis la fin des antagonismes Est-Ouest.

C'est en 1947 que, pour la première fois, les Nations Unies ont eu recours à des ressources militaires avec l'entrée en action de deux corps de troupes de l'O.N.U. : la Commission consulaire pour l'Indochine et la Comité spécial pour les Balkans. Mais ces deux corps ne sont pas considérés comme faisant partie des forces de maintien de la paix, conformément à l'utilisation faite de ce terme de nos jours, puisqu'ils étaient membres de leurs délégations nationales et ne relevaient pas de l'autorité du Secrétaire Général des Nations Unies.

La force internationale stationnée en Corée n'est pas non plus considérée comme une opération de maintien de la paix des Nations Unies, non seulement parce qu'elle n'était pas sous contrôle de l'O.N.U., mais encore parce qu'elle ne bénéficiait pas du consentement des parties impliquées et qu'il y eut recours à la force.

La première véritable opération de maintien de la paix mise sur pied par les Nations Unies fut la mission d'observation UNTSO (United Nations Truce Supervision Organization) en Palestine en 1948 dont les premiers officiers observateurs furent fournis par la France, les Etats-Unis et la Belgique (1).

Depuis lors, de nombreuses autres opérations similaires ont été mises sur pied dans différentes parties du monde.

(1) En fait, la première opération de maintien de la paix remonte en réalité à décembre 1934 lorsque, la Société des Nations envoya en Sarre quelques 3.300 soldats anglais, italiens, néerlandais et suédois afin d'éviter les affrontements sanglants entre partisans et adversaires du retour de la Sarre à l'Allemagne.

Lorsqu'un différend international aboutit à des hostilités, le Conseil de Sécurité demande le cessez-le-feu. Dans le cas d'une rupture de la paix internationale, le Conseil de Sécurité peut décider de mesures telles que sanctions économiques ou actions militaires collectives.

Les mesures d'un autre genre, qui sont connues sous la dénomination "opérations de maintien de la paix" ont été autorisées par le Conseil de Sécurité (ou exceptionnellement par l'Assemblée générale) avec le consentement des parties concernées, pour permettre aux Nations Unies d'aider à mettre fin aux hostilités, à prévenir leur résurgence et à revenir à la normale. Ces opérations ont été de deux sortes : missions d'observateurs militaires des Nations Unies. Les missions d'observateurs militaires sont composées d'officiers non armés, mis à la disposition des N.U., sur la demande du Secrétaire général, par les Etats membres qui sont considérés comme impartiaux par les parties concernées. Une mission d'observateurs a pour fonction d'observer les faits et de faire rapport au Secrétaire général (qui en informe à son tour le Conseil de Sécurité) en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, d'examiner les violations éventuelles et de faire son possible pour améliorer la situation.

Les forces chargées du maintien de la paix se composent de troupes armées fournies par les Etats membres choisis pour leur impartialité. Ces forces aident spécialement à éviter la reprise des combats, à rétablir et à maintenir la loi et l'ordre, et à faciliter le retour à une situation normale. Pour ce faire, ces forces sont autorisées, dans la mesure nécessaire, à employer la négociation, la persuasion, l'observation, l'examen des faits. Elles patrouillent ou interviennent matériellement entre les deux parties prêtes à s'affronter. Elles n'ont le droit de recourir à la force qu'en dernier ressort, en cas de légitime défense. En toutes circonstances, elles doivent garder une parfaite impartialité et s'abstenir de toute action susceptible d'influencer les revendications ou l'attitude politique des deux parties.

Lorsqu'ils sont en service, ces militaires portent leurs uniformes nationaux dont les manches sont ornées à gauche du drapeau du pays d'origine et à droite, du badge portant l'emblème de l'Organisation. Ils se coiffent d'un bérêt ou d'un casque bleu pâle sur lequel est aussi reproduit l'emblème des Nations Unies devant permettre une rapide identification. En décembre 1988, en remerciement et en hommage à ces "soldats de la paix", le Comité Nobel leur attribua le prix Nobel de la Paix (2).

Après cet historique, nous en viendrons à l'objet de nos collections : le courrier de ces forces de paix.

(2) Texte adapté et partiellement repris des notices philatéliques des Nations Unies.

Comme chacun peut aisément l'imaginer, envoyer du courrier n'est pas la préoccupation première de ces "soldats de la paix": débarqués dans une région qu'ils ne connaissent pas et qui est généralement en guerre ou pire encore en guerre civile, ils n'ont qu'un seul but, celui de remplir leur mission. Cependant, les semaines passent, le besoin se fait sentir d'écrire à sa famille, d'envoyer des messages, ne serait-ce que pour dire que "tout va bien". C'est à ce moment-là qu'apparaît le problème de l'envoi du courrier. Trois possibilités peuvent être recensées. La première consiste à envoyer des plis par la poste civile du pays "hôte", pour autant que les offices de poste fonctionnent et que les liaisons postales soient garanties. Ce qui constitue plutôt l'exception !

Au vu de cette situation certains contingents ont contourné cette difficulté en déplaçant, en même temps que la troupe, un bureau postal militaire, disposant du matériel et du personnel adéquats. La troisième possibilité consiste à mettre sur pied un système postal standardisé pour tous les membres de la force : tous bénéficient de la franchise de port lorsqu'ils écrivent chez eux et chaque contingent désigne un "officier postal". Ce système postal des Nations Unies ne fonctionne cependant que pour les missions de maintien de la paix. Pour les missions d'observateurs, à défaut de la poste locale, les observateurs utiliseront la valise diplomatique.

Nous voudrions également profiter de cette tribune pour vous demander votre aide et celle de vos archives qui bien souvent dorment au fond d'un tiroir ou d'un grenier en attendant une destruction malheureusement inéluctable.

Afin d'enrichir mes collections, je recherche toutes sortes de documents privés ou de service : enveloppes de lettres, formulaires-lettres, cartes postales ou illustrées, aérogrammes, télégrammes, récépissés, bordereaux, talons et enveloppes CCP, autres reçus, etc... affranchis ou sans timbre, émanant ou à destination de nos militaires en Belgique, en Allemagne, en Afrique ou ailleurs, y compris à bord des navires de notre Force Navale (I.N.A. KAMINA et autres).

Les documents recherchés porteront si possible des oblitérations civiles ou militaires et/ou des cachets administratifs qui précisent l'origine, le transit ou même la destination militaire. Plus ordinairement, des en-têtes, des badges, des sigles : SM/MD ou d'autres mentions similaires. Merci.

SMETS Henri
Rue Trieu Kaisin, 207
B - 6061 MONTIGNIES s/S.
Tél. 071/32 38 73

Réalisation Inter-membres du jeudi 21 janvier 1993

| Pays | Description | Départ |
|-------------|--|--------|
| 1. BELGIQUE | : 1 L. T.P. 426 obl. Tourist. HERENTHALS | |
| | Tarif FACTURE du 1.5.32 au 31.7.41 | 100 |
| 2. | 2 Env. Cartes de visite T.P. 762 et 857 | 50 |
| 3. | 1 C.P. Pub APICULTURE T.P. 340 | 50 |
| 4. | 1 L. Franchise MIN. DE L'AGRICULTURE + Griffes bil. | 75 |
| 5. | 1 L. des C.C.P. Pub LA CENTRALE BELGE DU VETEMENT (contenu intéressant) | 200 |
| 6. | 1 L. non affranchie, griffe T taxée 40 cts. T Tx 34 (2) Manus. REFUSE POUR LA TAXE, griffe REBUT Etiqu. RETOUR; Manus. PAYE Bxl + NOM et CACHET FACT. Peu courant | 150 |
| 7. | 1 C.P. T.P. 280 obl. Relais CHAUSSEE NOTRE DAME LOUVIGNIE | 250 |
| 8. | 1 L. non affr? griffe T taxée 2 Frs T.Tx. 47 cachet RETOUR + étiqu. REFUSE POUR LA TAXE | 75 |
| 9. | 1 L. RECOMM EXPRESS T.P. 848A - 924 (2) - 1587 - 1596. Tarif exact 36,50 Frs. (Recom 15 + Exp. 18 + L. 3,5) | 95 |
| 10. | 1 L. RECOMM. Halte ZICHEM (BRAB)3 + étiqu. Rec. ZICHEM (BRAB) 1 T.P. 879 P + 1584 (2) | 60 |
| 11. | Belgique/Angleterre : 1 C.P. T.P. 142 1er Vol de Nuit Bxl. Londres 14-15/4/30. Très beau | 300 |
| 12. | Belgique : 1 L. T.P. 683. Censure BELGE + Cachet Censeur Marques de Retour | 150 |
| 13. | France : 1 L. Pub KINORA-KINORACOLOR T.P. 297 | 100 |
| 14. | 1 L. Pub KINORA-GAUMONT T.P. 271-283-P.aérienne 5 | 100 |
| 15. | France : Guerre 14-18 : 1 C.V. (Halles d'Ypres) Franchise Mil. TRESOR ET POSTE 66 (Texte intéressant) | 175 |
| 16. | Guatemala/Belgique : 1 L. Par AVION T.P. triangulaire (2) | 60 |

| | | |
|---|-------|-----------|
| 17. U.S.A. : 1 L. RECOMM. Par AVION verso obl. LOS ANGELES et CHICAGO ILL MAIL FIELD | 75 | |
| 18. U.S.A. : Guerre 41-45 : 1 C.P. WAR DEPARTEMENT obl. BUY WAR SAVINGS BONDS AND STAMPS.... | 120 | |
| 19. Répub. du Congo : 1 L. de MAMBASA vers STANLEYVILLE T.P. 377. Obl. 30.6.60 (Jour de l'Indépendance) | 100 | |
| 20. Chemin de fer : 1 L. de voiture transport de sable Obl. MONT-SAINT-GUIBERT 12.06.1929 | 90 | |
| <hr/> | | |
| 21. Allemagne : 106/09 + 112/18 | * | 133 200 |
| 22. 119/33 + tête-bêche | | 41 80 |
| 23. 344/47 | | 350 700 |
| 24. 539/49 | | 180 360 |
| 25. 547/56 | | 235 450 |
| 26. Belgique : 71/73 | ** | 650 290 |
| 27. 74/80 | ob. | 1120 500 |
| 28. 179/81 | ** | 525 200 |
| 29. 211/19 | */ob. | 1145 500 |
| 30. 258/66 | */ob. | 2230 1000 |
| 31. 301 | ob. | 2700 1200 |
| 32. 326/32 | | 2280 1000 |
| 33. 335/40 | ** | 570 250 |
| 34. 385 | | 600 270 |
| 35. 394/400 | * | 5000 2250 |
| 36. 737/41 | ** | 545 250 |
| 37. 807/10 | | 400 180 |
| 38. 1030 (4) | | 520 230 |
| 39. 1039/45 | | 485 200 |
| 40. 1076/81 | | 480 200 |
| 41. Gde. Bretagne : 471/90 | | 230 460 |
| 42. 624/29 + PH cent | | 212 400 |
| 43. Luxembourg : 214/18 | ob. | 2000 800 |
| 44. 226/30 | | 2000 800 |
| 45. année 1975 | ** | 925 370 |
| <hr/> | | |
| 46. Luxembourg : 672/77 | * | 50 25 |
| 47. 570/75 | | 200 100 |

| | | |
|-------------------------|-----|---------|
| 48. Luxembourg : 517 | ** | 120 60 |
| 49. 322 - 333 | * | 65 30 |
| 50. 134 | | 300 150 |
| 51. 74/81 - 83 | ob. | 240 120 |
| 52. 62 - 67 | ** | 120 60 |
| 53. Belgique : 1652/55 | | 65 30 |
| 54. 1225/30 | | 170 80 |
| 55. 411/18 | * | 200 90 |
| 56. 538/46 | | 155 70 |
| 57. 964/66 + 952/54 | ob. | 84 40 |
| 58. 994/95 + 1024/26 | | 65 30 |
| 59. 615/22 | | 100 45 |
| 60. 573/82 | * | 80 35 |
| 61. 724 | ** | 145 65 |
| 62. 1182/87 | | 310 140 |
| 63. 961/63 | ob. | 125 56 |
| <hr/> | | |
| 64. Belgique : 407/09 | ** | 425 215 |
| 65. 391 | | 200 100 |
| 66. 386 + 387 + 389 | | 980 440 |
| <hr/> | | |
| 67. France : 491 (4) | ** | 52 130 |
| 68. 565/66 | | 160 390 |
| 69. Belgique : 483 | ** | 400 200 |
| 70. 602 | | 380 190 |
| 71. 623/24 | | 300 150 |
| 72. 767 (2) | | 500 250 |
| 73. 1153/58 | | 380 190 |
| 74. BF 33 | | 200 100 |
| <hr/> | | |
| 75. Liechtenstein : 218 | * | 100 200 |
| 76. 222 | | 175 350 |
| 77. 304/07 | | 150 300 |
| 78. 315/18 | | 230 460 |
| 79. 349A/349C | | 87 175 |
| 80. Suisse : 769/73 | ** | 15 30 |
| 81. Danemark : 613/16 | | 48 100 |

| | | | |
|--|-----|------|------|
| 82. France : 316/17 | * | 185 | 460 |
| 83. 339/40 | | 103 | 210 |
| 84. 398 | | 750 | 1600 |
| 85. 436/39 | ** | 190 | 475 |
| 86. 454/57 | * | 150 | 300 |
| 87. 470/73 | | 20 | 50 |
| 88. 772/76 | | 70 | 150 |
| 89. Monaco : A51/A54 | | 475 | 950 |
| 90. 1 59 | | 300 | 600 |
| 91. carnet 1 | ** | 60 | 180 |
| 92. Préos 74/77 | | 35 | 100 |
| 93. Taxe 75/86 | | 53 | 135 |
| <hr/> | | | |
| 94. Congo belge : 362/71 | * | 138 | 50 |
| 95. Rép. Congo : 445/53 | ** | 230 | 80 |
| 96. 454/61 | | 225 | 80 |
| 97. France : 553/65 | * | 300 | 450 |
| 98. 630/48 | | 175 | 250 |
| 99. PA 28 | ** | 65 | 140 |
| 100. PA 34 | | 55 | 120 |
| 101. Etats-Unis : BF 7 | | 15 | 50 |
| 102. Luxembourg : 244/48 | * | 1750 | 600 |
| 103. 356/66 | ** | 85 | 40 |
| 104. 392/97 | | 1750 | 850 |
| 105. 398/401 | | 600 | 280 |
| 106. Occup. 1/16 | | 650 | 260 |
| 107. Occup. 17/32 | | 300 | 140 |
| 108. Occup. 33/41 | | 500 | 200 |
| 109. BF 4 | | 100 | 50 |
| 110. BF 6 | | 650 | 300 |
| 111. Belgique : 1443/81 (année 1968) | | 433 | 200 |
| 112. 1482/1522 + 2 BF + 2 carnets | | 1275 | 580 |
| 113. 1795/1837 + 3 BF (année 76) | | 1179 | 500 |
| 114. 1881/1920 + BF + 2 carnets (année 78) | | 672 | 300 |
| 115. 193c | | 100 | 50 |
| 116. 1163/68 | | 465 | 200 |
| 117. 1642/49 + 1645P/49P | | 287 | 140 |
| 118. BF 36/37 (3) + BF 35 | ob. | 600 | 150 |

| | | | |
|------------------------|-----|-----|-----|
| 119. France : 70 | ob. | 225 | 70 |
| 120. 119 | * | 125 | 180 |
| 121. 129 | ** | 60 | 120 |
| 122. 130 | | 20 | 40 |
| 123. 131 | | 500 | 900 |
| 124. 195 | * | 78 | 100 |
| 125. 239 | | 120 | 180 |
| 126. PA 8 | | 25 | 40 |
| 127. PA 9 | | 75 | 120 |
| 128. PA 10 | | 175 | 260 |

Le lot 129 n'existe pas

| | | | |
|--------------------------------|-----|------|------|
| 130. Belgique : 221/33 | ** | 5200 | 2500 |
| <hr/> | | | |
| 131. Belgique : 132/34 | * | 1900 | 700 |
| 132. 342/45 | | 300 | 100 |
| 133. 353/55 | | 800 | 300 |
| 134. 404/06 | ** | 400 | 190 |
| 135. 407/09 | | 425 | 200 |
| 136. 484/87 | | 450 | 210 |
| 137. 504/11 | | 4000 | 1950 |
| 138. 532/37 | ob. | 400 | 150 |
| 139. 631/40 | ** | 450 | 200 |
| 140. 728/36 | | 465 | 225 |
| 141. 810 A | ob. | 575 | 200 |
| 142. 987/89 | ** | 500 | 210 |
| 143. 1005/07 | * | 1500 | 500 |
| 144. 1139/46 | ** | 500 | 200 |
| 145. Pub 107a bord blanc | ob. | 3000 | 1000 |